

Usumbura, le ²¹ novembre 1956.-

n° 91/09809



OBJET:
Rapport Annuel 1956.

TRANSMIS copie pour information à :
- Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali,
- Monsieur le Résident de l'Urundi à Kitega, avec en annexe 6 exemplaires de la brochure.

3007 / Jc 27 / 01 / AT
25 / 11 / 56

A Monsieur l'Administrateur de
Territoire de et à

Kibungu

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous pli séparé 6 exemplaires du schéma de Rapport Annuel pour 1956.-

Ils se répartissent comme suit:

6 } 3 en guise de brouillon et en prévision des corrections qui s'avèreraient nécessaires en cours de dactylographie;
1 minute définitive demeurant aux archives du Territoire;
2 expéditions transmises au Résident dont une sera gardée dans les archives de la Résidence; l'autre étant envoyée le plus tôt possible par le Résident au Secrétariat Provincial après visa et éventuellement correction.

Comme vous le constaterez, il s'agit cette fois-ci d'un rapport unique, demandé avec insistance lors de la dernière réunion du Cadre du Ruanda, et qui englobe les rapports exigés par les Services du Contentieux et de la Justice, des A.I.M.O., des Douanes, des Affaires Economiques, de la Colonisation, des Travaux Publics, de l'Enseignement et la Direction du Plan Décennal. Chaque partie de ce rapport correspond à un de ces services.

Les renseignements demandés sont ceux qui relèvent spécialement des attributions du service territorial. Les rapports annuels "Agriculture" et "Vétérinaire", qui sont en réalité adressés aux agronomes de territoire et aux vétérinaires de secteurs vous parviendront par l'entremise des services compétents.

Il n'a toutefois pas été possible, pour des raisons diverses, de grouper ici toutes les demandes de renseignements qui vous seront adressées annuellement, comme par exemple le rapport annuel "stupéfiants", le rapport "Parquet", et certains renseignements demandés par le Service Provincial des Finances et des Travaux Publics.

Toute suggestion de votre part quant à la composition de ce rapport sera examinée avec attention.

Il y a lieu d'utiliser autant que possible les formules polycopiées qui font partie de ce rapport. J'insiste particulièrement sur ce point pour ce qui concerne

.../...

les tableaux main-d'oeuvre (Partie AIMO), dont la récapitulation et la synthèse exigent un travail long et ardu qui sera grandement facilité si l'agent chargé de la tabulation peut travailler sur 18 tableaux de forme et de présentation identique, où chaque rubrique s'insère à une place invariable. Au cas où par suite de ratures, corrections de la dernière heure, etc..., le nombre d'exemplaires de la brochure mis à votre disposition serait insuffisant, il vous suffirait d'en aviser télégraphiquement le Secrétariat Provincial qui vous transmettra les copies supplémentaires. Il vous sera par ailleurs toujours loisible d'insérer des pages bis, ter, etc.

Le Rapport Annuel devra parvenir au Secrétariat Provincial au plus tard par le dernier courrier précédant le 1er février.

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre vos dispositions pour qu'il parvienne à la Résidence suffisamment avant cette date.-

Les délais extrêmement courts qui nous sont impartis rendent impraticable le procédé, employé jadis, qui consistait à provoquer par télégramme ou lettre des rectifications de certaines statistiques incorrectes. L'urgence oblige les Services à se livrer d'initiative, lorsque certains chiffres sont invraisemblables, à des corrections hasardeuses. Il est donc indispensable que les estimations que vous donnez soient longuement pesées et réduisent au minimum la marge d'approximation. Il est nécessaire aussi que vous suiviez à la lettre les instructions données au bas des pages en vue de la correspondance de divers tableaux.

Au cas où vous feriez établir par des agents différents les parties respectives du rapport, il importe que vous vous assuriez de leur cohérence et de leur homogénéité, au moment où elles vous seront présentées et avant l'envoi.

POUR LE VICE-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Le Commissaire Provincial,
A. WILLAERT,

P.S. A la demande du Service des Affaires Economiques, le tableau "Liste des firmes" du Chapitre I de la PARTIE IV devra être arrêté à la date du 30 novembre et parvenir au Secrétariat Provincial pour le 31 décembre 1956 au plus tard. A noter que le tableau II de la partie "Colonisation" est identique et pourra être expédié en même temps.

Remarques importantes:

La production commercialisée est celle qui est vendue par les producteurs soit à des commerçants indigènes ou non indigènes, soit directement à des entreprises non indigènes. La production commercialisée exclut donc celle qui est consommée directement par les producteurs eux-mêmes et leur famille ainsi que celle faisant l'objet de transactions entre indigènes en vue de la consommation.-

Produit	Quantités vendues			Valeur		Observations
	Unités	Ventes à des commerçants	Ventes directes à des entreprises non indigènes	Quantités totales	Prix moyen unitaire (frs)	
	(a)	(b)	(a)+(b)			
1^o Cultures alimentaires						
Maïs en grains	Kgrs.					
" " farine	"					
Sorgho en grains	"					
" " farine	"					
Arroz en grains	"					
" " farine	"					
Aleusine	"					
Pommes de terre	"					
Patates douces	"					
Bananes en régimes	"					
Haricots	"					
Fois	"					
Arachides en coques	"					
" " décortiquées	"					
Soja	"					
Riz paddy	"					
" " décortiqué	"					
Orge	"					
Avoine	"					
Sous-totaux (1^o)						

Revenu provenant de la production agricole commercialisée en 1956 (suite 1)

Produit	Quantités vendues			Valeur		Observations.
	Unité	Ventes à des commerçants	Ventes directes à des entreprises non indigènes	Quantités totales	Prix moyen unitaire (frs)	
	(a)	(b)	(a + b)			
2°) Cultures industrielles.						
Café arabica (parche)	Kgrs					
" robusta (parche)	"					
Coton (graines)	"					
Huile de palme	"					
Noix palmites	"					
Fruits de palme	"					
Ricin	"					
Piment	"					
Tabac	"					
Fibres.	"					
.						
.						
.						
.						
.						
.						
Sous-totaux (2)						

Revenu provenant de la production agricole commercialisée en 1956 (suite 2)

Produit	Quantités vendues			Valeur		Observations	
	Unité	Ventes à des commerçants	Ventes directes à des entreprises non indigènes	Quantités totales	Prix moyen unitaire		Valeur totale
		(a)	(b)	(a + b)	(frs)		(frs)
31) Elevage							
Gros bétail	tête						
Petit bétail	"						
caprinés	"						
ovins	"						
suins	"						
de bovins	Kgrs.						
" caprinés	pièce						
" ovins	"						
Lait	litre.						
Œuf	Kgrs.						
Beurre	"						
Cire d'abeilles	"						
Vieilles	"						
.....							
.....							
.....							
Sous-totaux (31)							
40) Exploitations forestières,							
<u>chasse et pêche</u>							
Bois	stère						
Poisson frais	Kgrs.						
" " séché	"						
Sous-totaux (4)							
TOTAUX (1)+(2)+(3)+(4)							